

ARRETE DU PRESIDENT

ARRETE N°2024.00070

**ARRETE ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE
ENQUETE PUBLIQUE POUR LE TRANSFERT D'OFFICE
DE DIVERSES VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION
PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VILLARS**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et L.134-2 et R.134-30,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-3, R.318-10 et R.318-11,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles R. 141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9,

VU le décret n°2017-1316 du 1^{er} septembre 2017 portant constitution de Saint-Etienne Métropole en Métropole, qui à ce titre, détient la compétence « création, aménagement et entretien de voirie » en lieu et place des Communes membres,

VU la décision 2024.00226 en date du 18 mars 2024 autorisant le recours à la procédure de classement d'office et l'ouverture d'une enquête publique pour le transfert d'office de plusieurs voies situées sur la Commune de Villars dans le domaine public métropolitain,

ARRETE

ARTICLE 1 – OBJET

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le transfert d'office dans le domaine public métropolitain des voies et leurs accotements, décrites ci-dessous, sur la commune de Villars.

Référence cadastrale	Adresse	Propriétaire
AD 294	Avenue de l'Industrie	Copropriétaires du lotissement le Breuil ouest
AH 230	Rue de Bel Air / Rue des Genêts	SCI les Genêts
AH 246	Rue de Bel Air	SCI les Genêts 2
AH 247	Rue des Genêts	SCI les Genêts 2
AH 290	Route du Plat Haut	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 293	Route des Cyclotouristes	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 294	Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 296	Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 297	Route du Plat Haut / Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 298	Route du Plat Haut / Route des Cyclotouristes	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 301	Route du Plat Haut	Copropriété de la Résidence du Plat Haut
AD 294	Avenue de l'Industrie	Copropriétaires du lotissement le Breuil ouest
AH 230	Rue de Bel Air / Rue des Genêts	SCI les Genêts
AH 246	Rue de Bel Air	SCI les Genêts 2

Envoyé en préfecture via DOTELEC - SRCI

Envoyé en préfecture le 03 septembre 2024

Reçu en préfecture le 03 septembre 2024

Publié le 03 septembre 2024

ID : 99_AR-042-244200770-20240903-A20240007010

AH 247	Rue des Genêts	SCI les Genêts 2
AH 290	Route du Plat Haut	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 293	Route des Cyclotouristes	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 294	Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 296	Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 297	Route du Plat Haut / Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 298	Route du Plat Haut / Route des Cyclotouristes	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 301	Route du Plat Haut	Copropriété de la Résidence du Plat Haut
AH 309	Rue de Bel Air	Copropriétaires du lotissement la Taillée
AH 310	Rue de Bel Air	Consort Beny / Mondon
AH 342	Rue de Bel Air	Ensemble immobilier de la Feuilletière
AH 345	Rue de Bel Air	Ensemble immobilier de la Feuilletière
AK 552	Route du Plat Haut	Copropriétaires du lotissement Pible Sud
AO 157	Route du Plat Haut	Copropriétaires de l'immeuble Pible Ouest
AP 123	Chemin des Chênes	Copropriétaires du lotissement les chênes
AP 127	Chemin des Chênes	Copropriétaires du lotissement les chênes
AP 129	Chemin des Chênes	Copropriétaires du lotissement les chênes
AP 182	Chemin des Chênes	Consort Roy Armand
AP 183	Chemin des Chênes	Consort Roy Armand
AP 184	Chemin des Chênes	Consort Roy Armand

L'enquête publique, d'une durée de 15 jours, se déroulera du lundi 16 septembre 2024 au lundi 30 septembre 2024 inclus.

A l'issue de l'enquête et suivant les observations du public et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le transfert d'office dans le domaine public métropolitain sera soumis à l'approbation du Bureau Métropolitain de Saint-Etienne Métropole.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole a désigné Monsieur Fabrice FRAPPA, en qualité de Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 3 – PUBLICITE

Un avis d'enquête sera affiché au siège de Saint-Etienne Métropole ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Villars, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête, en un lieu accessible au public en tout temps.

Un avis au public portant les indications essentielles de l'arrêté sera publié par Saint-Etienne Métropole 15 jours au moins avant le début de l'enquête dans au moins un des journaux habilités à diffuser dans le département. L'avis est ensuite rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci. La copie des avis de publication sera annexée au dossier.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : - www.saint-etienne-metropole.fr

Par ailleurs, une notification individuelle du dépôt du dossier au siège de Saint-Etienne Métropole ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Villars, sera faite, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles comprises partiellement ou totalement dans le projet.

ARTICLE 4 – CONSULTATION DU DOSSIER

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête du 16 septembre 2024 à partir de 9h00 au lundi 30 septembre 2024 jusqu'à 17h00 inclus.

1- **Au siège de Saint-Etienne Métropole**, 2 avenue Grüner-CS 80257, 42006 Saint-Etienne Cedex 1,
-Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
-Les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

2- **A l'Hôtel de Ville de Villars**, rue de l'Hôtel de Ville, 42290 Villars,
-Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet par Monsieur le Commissaire Enquêteur à Saint-Etienne Métropole et à l'Hôtel de Ville de Villars, ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Saint-Etienne Métropole, 2 avenue Grüner – CS 80257, 42006 Saint-Etienne Cedex 1.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant toute la durée de l'enquête sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Saint-Etienne Métropole dès la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 – PERMANENCES

Le siège de Saint-Etienne Métropole est désigné comme siège de l'enquête.

Monsieur le Commissaire Enquêteur sera présent au siège de Saint-Etienne Métropole ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Villars, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 17 septembre 2024 de 14h00 à 16h00 à la Mairie de Villars.

- le lundi 30 septembre 2024 de 10h00 à 12h00 au siège de Saint-Etienne Métropole.

ARTICLE 6 – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet au Président de Saint-Etienne Métropole, siège de l'enquête, le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 8 – EXECUTION DU PRESENT ARRETE

Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 – JURIDICTION

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 10 – EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Notifié à Monsieur le Préfet de la Loire,
- Notifié à Monsieur le Trésorier Municipal.

Reçu notification

Le

Fait à Saint-Etienne, le 03/09/2024

Le Président,



Gaël PERDRIAU